

<u>Département du Lot</u>	Séance du 08 février 2024 à 20 h 30
<u>Commune de Glanes</u>	L'an deux mille vingt-quatre et le huit février, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques FERRAND (Maire).
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 9	<u>Étaient présents</u> : Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Monsieur Geoffrey CROS (Adjoint au Maire), Monsieur Eric AUDUBERT (Adjoint au Maire), Madame Muriel LAPAUZE (Adjointe au Maire), Monsieur Olivier BACHALA (Conseiller Municipal)
<u>Présents</u> : 5	<u>Étaient Représentés</u> : Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal) par Monsieur Olivier BACHALA
<u>Votants</u> : 6	<u>Étaient Excusés</u> : Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère Municipale), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller Municipal), Monsieur Vincent QUERCY (Conseiller Municipal)
	<u>Étaient Absents</u> :
	<u>A été élu secrétaire de séance</u> : Monsieur Eric AUDUBERT
	<u>Quorum</u> : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 05 janvier 2024

Ordre du jour :

- tarifs de l'eau
- orientation budgétaire (investissements à venir : éclairage public, parking, cloches, éclairage salle des fêtes, diagnostic énergétique, ...)

La séance est ouverte à 20H35

1. Élection du secrétaire de séance :

Monsieur Eric AUDUBERT a été élu secrétaire de séance.

2. Approbation de plusieurs procès-verbaux

Après présentation des procès-verbal des séances des 07 septembre, 05 octobre et 07 décembre, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, accepte les documents.

3. Tarifs de l'eau potable 2024

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs et taxes 2024 pour le service de l'eau. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter légèrement le montant du prix de l'eau. Les tarifs hors taxes applicables, à partir du 01 janvier 2024, seront :

- Achat ou changement d'un compteur d'eau : 80,00 €
- Abonnement annuel : 67,00 €
- Prix du mètre cube d'eau potable facturé : 1.05 €
- Cotisation Syndicale : 8,00 €
- Redevance Pollution : 0,33 €/m³
- Prix d'une demande de coupure d'un compteur : 50,00 €
- Prix d'une demande de remise en eau d'un compteur : 50,00 €
- Entretien des compteurs : gratuit
- Forfait pour l'alimentation d'un terrain en eau potable : 550,00 € H.T pour les vingt premiers mètres, puis 15,00 € par mètre linéaire supplémentaire.

4. Investissements pour 2024 :

- **Remplacement des lumières de la salle des fêtes** : Monsieur le Maire présente un devis de 1 802.00 € HT (soit 2 162.40 € TTC) de l'entreprise Ami2élec pour le remplacement des lumières dans la salle des fêtes de la commune. A ce jour, ce sont des luminaires dont le prix d'une ampoule atteint 20 €. Il est prévu des les remplacer par des pavés led, avec des variateurs de lumières. Le devis prend aussi en compte le changement des blocs de secours (indiquant les issues de secours). Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à accepter ce devis, ainsi qu'à lancer les travaux.

- Remplacement du parquet de la salle des fêtes : Le conseil municipal s'entend sur le fait que le parquet de la salle des fêtes serait aussi à changer, une étude sera donc à lancer prochainement.
- Recherche de fuites : Malgré la recherche de fuite qui a eu lieu en novembre, le conseil municipal constate qu'actuellement une autre serait toujours en cours. Monsieur AUDUBERT est chargé de contacter de nouveau l'entreprise qui est venue afin de faire une nouvelle recherche.
- Renouvellement armoire électrique : Un devis pour remplacer des éléments de l'éclairage public au niveau du bourg a été reçu en mairie. L'intervention coûtera au maximum 1 860 €. Le conseil municipal, à l'unanimité donne un accord de principe.
- Éclairage public : Un conseiller municipal demande s'il est possible de mettre des prises électriques au niveau des lampadaires du terrain de pétanque de Pech Pialat afin d'y brancher des guirlandes électriques cet été. Le conseil municipal valide cette demande.
- Colombarium : Actuellement 4 places sur 6 sont occupées. Une discussion a lieu sur l'aménagement du jardin du souvenir, du colombarium et de l'agrandissement de celui-ci. Monsieur le Maire est chargé de contacter les pompes funèbres Salauze (qui ont posé le premier colombarium) pour voir ce que nous pouvons faire.
- Parking : Le passage d'un maître d'oeuvre est nécessaire pour être subventionner.
- Fourgon et Tondeuse : Une discussion est lancée afin de les changer car ils sont assez vétustes.

5. Informations diverses :

- Dissimulation des réseaux : une coupure d'électricité aura lieu le mercredi 03 avril 2024.
- Éclairage en dessous de la halle : Monsieur le maire va demander à la Fédération D'Energie du Lot que cet éclairage ne soit plus géré par leurs services mais par la mairie.
- Repas de la commune : un repas communal (toute la commune est concernée) sera organisé le 16 juin avec le même principe que les repas de quartiers et en plus de ceux-ci.
- Agrandissement du cimetière : le crépis sera posé dans la semaine suivant le conseil.
- Dédoublément de l'assainissement : il manque encore quelques autorisations de passage.
- Toiture de la mairie : une entreprise est venue pour remettre des ardoises en place.
- Logiciels du secrétariat de mairie : les logiciels vont changer. Ils sont à l'heure actuelle installés sur l'ordinateur de la mairie et seront prochainement en ligne. Le basculement se produira lors de la première semaine de mars.
- Cloches de l'Eglise : un technicien est passé pour l'entretien. Il a réparé un mécanisme qui contrôle les cloches.

La séance est levée à 22h.

Listes des délibérations adoptées :

Numéro	Titre
DE_001_2024	Tarif de l'eau potable 2024
DE_002_2024	Remplacement des lumières de la salle des fêtes
DE_003_2024	Renouvellement armoire électrique

Le Maire,
Jacques FERRAND

Le secrétaire de séance,
Eric AUDUBERT